

AVENANT 2006 A LA CONVENTION

Entre

**La Fédération Française de Triathlon
et des disciplines enchaînées**

&

**La Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la
Défense**

1° point : Modification entre les parties

Suite à un changement de dénomination de la F.F.TRI., il est pris en compte que la convention est signée :

ENTRE

La Fédération Française de Triathlon *et des Disciplines Enchaînées*, affiliée à l'International Triathlon Union (I.T.U.), membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), représentée par son Président,

Ci-après dénommée F.F.TRI.,

ET

La Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense, fédération reconnue par le Ministère des Sports et le Ministère de la Défense, membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), représentée par son Président,

Ci-après dénommée F.C.S.A.D.,

2° point : Modification Article 3

ARTICLE 3

Toutes les épreuves agréées par la F.F.TRI. (Loisir et Compétition) sont ouvertes aux adhérents de la F.C.S.A.D. ayant une licence F.F.TRI. "Pratiquant Compétition" (cf. Annexe 2).

Les adhérents de la F.C.S.A.D. non licenciés à la F.F.TRI. peuvent néanmoins accéder aux épreuves ouvertes aux non licenciés F.F.TRI. en acquérant une carte journée *ou un pass journée compétition* (cf. Annexe 2).

Ce titre temporaire de participation donne accès à *autant d'épreuve durant la même journée*. Il est délivré par l'organisateur sous réserve du paiement du titre sus visé et de la présentation :

● **Pour les licenciés F.C.S.A.D. ayant comme activité principale le Duathlon ou le Triathlon** : de la licence F.C.S.A.D. de la saison en cours dûment complétée et ayant comme numéro d'activité principale celui correspondant au Triathlon, valable sur les épreuves de triathlon et de duathlon, ou à celui correspondant au Duathlon, uniquement valable sur les épreuves de Duathlon (voir Annexe1). **La grille de correspondance des activités devra obligatoirement être présentée à l'organisateur en même temps que la licence F.C.S.A.D..**

● **Pour les licenciés F.C.S.A.D. n'ayant pas comme activité principale le Duathlon ou le Triathlon** : d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition de Triathlon ou de Duathlon de moins d'un an à la date de l'épreuve.

3° point : Modification Article 4

ARTICLE 4

Annuellement, la F.C.S.A.D. propose à la F.F.TRI. une manifestation susceptible d'accueillir la finale individuelle du "Championnat de France F.C.S.A.D. de Triathlon". La distance support est un Courte Distance 1,5/40/10 (voir Annexe 3).

De la même manière, la F.C.S.A.D. propose à la F.F.TRI. une manifestation susceptible d'accueillir la finale individuelle du "Championnat de France F.C.S.A.D. de Duathlon". La distance support est une des distances Sprint 5/20/2.5 ou 7/30/3 ou 5/30/5 ou la Courte Distance 10/40/5 (voir Annexe 3).

Les modalités de sélection à ces finales sont propres à la F.C.S.A.D. qui centralisera, pour chacune d'elle, les inscrits et les droits d'inscription avant de les transmettre à l'organisateur.

L'organisateur s'engage, ***à prévoir une vague de départ spécifique regroupant les seuls participants à ces épreuves***, à établir un classement spécifique "Finale de Championnat de France F.C.S.A.D." de Triathlon ou de Duathlon et à organiser une remise des prix particulière.

Pour ces deux épreuves "Championnat de France F.C.S.A.D." :

● ***L'organisateur doit souscrire une licence manifestation auprès de la F.F.TRI. qui couvrira en Responsabilité Civile et Individuelle Accident l'ensemble des personnels de l'organisation,***

● ***Les participants devront obligatoirement être licenciés à la F.C.S.A.D. sans obligation d'être titulaire d'une licence F.F.TRI. ou d'acquies un pass journée compétition F.F.TRI.. En cas d'accident d'un concurrent, la déclaration devra être faite auprès de l'assureur partenaire de la F.C.S.A.D. qui les couvre en Responsabilité Civile et Individuelle Accident.***

4° point : Modification Annexe 2 : Accès aux épreuves

7. ANNEXE 2 : ACCÈS AUX ÉPREUVES AGRÉÉES PAR LA F.F.TRI.

Accès des licenciés F.F.TRI. des participants Cartes Journée des participants Pass Journée compétition aux épreuves en fonction de leur catégorie d'âges							
	Poussin	Pupille	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior et +
PRATIQUE LOISIR – Licence F.F.TRI. ou Carte Journée							
Avenir <i>Cf. Distances concernée Triathlon-Duathlon-R&B- Aquathlon Tri & Dua des neiges</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
Découverte <i>Triathlon Duathlon Aquathlon Run & Bike Tri & Dua des neiges</i>	non	non	non	oui	oui	oui	oui
Découverte <i>Raid</i>	non	non	non	non	oui	oui	oui
PRATIQUE COMPÉTITION – Licence F.F.TRI. ou Pass Journée Compétition							
Super Sprint <i>Triathlon Duathlon Aquathlon</i>	non	non	non	oui	oui	oui	oui
Sprint <i>Triathlon Duathlon Aquathlon Run & Bike Tri & Dua des neiges</i>	non	non	non	non	oui	oui	oui
Courte Distance <i>Triathlon Duathlon Aquathlon Run & Bike Tri & Dua des neiges</i>	non	non	non	non	non	oui	oui
Longue Distance <i>Triathlon Duathlon Run & Bike</i>	non	non	non	non	non	non	oui

Ces dispositions acceptées le **5 décembre 2006** à Paris actualisent la convention antérieurement signée le 04 novembre 2005.

Philippe LESCURE
Président de la F.F.TRI.

Général Bernard BEHOTEGUY
Président de la F.C.S.A.D.